



## Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

---

# ÉCOLE GEORGES-P.-VANIER

---

# Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

NOM DE L'ÉCOLE	<b>Georges-P-Vanier</b>		
<p>Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école. (art. 63.1)</p> <p>Tout membre du personnel d'une école doit collaborer à la mise en œuvre du plan de lutte contre l'intimidation et la violence et veiller à ce qu'aucun élève de l'école à laquelle il est affecté ne soit victime d'intimidation ou de violence.</p> <p>Le directeur de l'école doit désigner, parmi les membres du personnel de l'école, une personne chargée, dans le cadre de sa prestation de travail, de coordonner les travaux d'une équipe qu'il doit constituer en vue de lutter contre l'intimidation et la violence.</p>			
COMITÉ ÉCOLE			
RESPONSABLE	Denise Delaunière, enseignante		
MEMBRES	Manon Hébert, enseignante	Geneviève Boulanger, enseignante	
	Mélissa Vermeys, enseignante	Annie Phénix, enseignante	
	Denise Delaunière, enseignante	Sylvie Marquis-Hamel, technicienne au service de garde	
	Anne Tremblay, psychoéducatrice	Anik Favreau, éducatrice au service de garde	
		Josée Gagné, policière communautaire	
<input type="checkbox"/> Plan présenté au Conseil d'établissement	Date	11 décembre 2012	
<input type="checkbox"/> Plan approuvé par le conseil établissement	Date	11 décembre 2012	
<input type="checkbox"/> Document explicatif remis aux parents	Date	Janvier 2013	

## Section 1

Analyse de la situation au regard des actes d'intimidation et de violence	Mesures de confidentialité
<ul style="list-style-type: none"> <li>• École primaire de 536 élèves au 30 septembre 2012</li> <li>• Secteur multiethnique</li> <li>• Clientèle en croissance, plus grande promiscuité, plus d'élèves sur les cours de récréations et au service de garde</li> <li>• En 2011-2012, 207 plans d'actions pour des manques de respect ont été remis à des élèves</li> <li>• En 2011-2012, 76% des élèves se sentent en sécurité sur la cour et 90% des élèves se sentent en sécurité à l'intérieur de l'école</li> <li>• Des situations de cyberintimidation sont rapportées par des élèves du 3<sup>e</sup> cycle</li> <li>• Les différents intervenants n'ont pas une compréhension commune de ce qu'est l'intimidation</li> <li>• Au premier cycle, davantage d'intimidation sous forme physique</li> <li>• Aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, l'intimidation se manifeste davantage de façon verbale</li> </ul> <p><b><u>Nos priorités</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une compréhension commune de ce qu'est l'intimidation et la violence</li> <li>• Déterminer, valider et évaluer des outils pertinents pour chaque cycle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un dossier comportant les rapports de suivis et d'événements est conservé dans les bureaux administratifs et est conservé sous clé</li> <li>• Toute information au sujet de la personne qui signale (si c'est quelqu'un d'autre qu'un intervenant de l'école), de la victime, de l'agresseur ainsi que des témoins seront traitées en toute confidentialité</li> <li>• En toutes situations, aucun dénonciateur n'est nommé d'aucune façon et cela est clairement dit à l'école</li> <li>• Les parents reçoivent uniquement l'information liée à leur enfant</li> </ul>

# Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Mesures de prévention	Mesures visant à favoriser la collaboration des parents
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision du code de vie en collaboration avec le Conseil des élèves</li> <li>• Programme <i>VERS LE PACIFIQUE</i>, au préscolaire</li> <li>• Programme <i>PHILOSOPHIE POUR ENFANTS</i>, au primaire</li> <li>• Programme <i>Ma cour un monde de plaisir</i></li> <li>• Rencontres de sensibilisation dans les classes</li> <li>• Rencontres avec la policière communautaire</li> <li>• Déclaration d'engagement</li> <li>• Rencontres d'information et formation du personnel</li> <li>• Surveillance accrue sur les cours de récréations et lors des accueils et déplacements</li> <li>• Fournir davantage de matériel pour animer les récréations</li> <li>• Communications entre les intervenants de l'école et entre les intervenants de l'école et du service de garde</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lettre et documents explicatifs remis aux parents</li> <li>• Communications variées : rencontres de parents en début d'année, rubrique dans <i>L'Info-Vanier</i>, site web de l'école</li> <li>• Code de vie et notes sur l'intimidation insérés dans l'agenda</li> <li>• Lien avec la personne ressource de la commission scolaire, au besoin</li> <li>• Rencontre d'information et/ou de sensibilisation</li> <li>• Inviter les parents à participer à des événements de l'école</li> </ul>
Modalités pour effectuer un signalement	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque personne a une obligation de dénoncer</li> <li>• Boîte à dénonciation</li> <li>• Courriel sur le site de l'école</li> <li>• Appel téléphonique</li> <li>• Rencontres avec un membre du personnel</li> <li>• Le personnel informe la direction</li> <li>• Politique relative aux comportements violents à la commission scolaire</li> </ul>	

## Section 2

Mesures de soutien ou d'encadrement	Actions lors d'un acte constaté
<p><b>Ressources :</b> Tel-Jeunes, Jeunesse, j'écoute</p> <p><b>Victime</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rassurer, démontrer qu'il y a arrêt de la situation</li> <li>• Évaluer l'impact pour la diriger vers le bon service</li> <li>• Ateliers d'habiletés sociales et entraînement à l'affirmation de soi</li> <li>• Implication des parents</li> <li>•</li> </ul> <p><b>Auteur-Agresseur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de la situation et lien avec les impacts constatés</li> </ul> <p><b>Intervention-référence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers d'habiletés sociales et responsabilisation de l'enfant</li> <li>• Développer la sensibilité (suivi individuel)</li> <li>• Implication des parents</li> <li>•</li> </ul> <p><b>Témoins</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rassurer au sujet de la confidentialité des témoignages</li> <li>• Retour sur les situations, évaluer les impacts</li> <li>• Évaluer le rôle joué dans la situation (type de témoins)</li> <li>• Rassurer le témoin que la situation sera prise en charge par un membre du personnel</li> <li>• Ateliers d'habiletés sociales</li> <li>• Implication des parents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation par un membre du personnel</li> <li>• Rencontres des acteurs par un membre du personnel</li> <li>• Informations aux parents de la situation</li> <li>• Application des sanctions disciplinaires</li> <li>• Intervention, suivi par un professionnel de l'école ou par une technicienne spécialisée, si besoin</li> <li>• Rencontre avec la policière communautaire, si besoin</li> <li>• Signalement à la DPJ, si besoin</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Sanctions disciplinaires</b></p> <p>Les sanctions disciplinaires prévues au code de vie s'appliquent selon la gravité et la récurrence</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d'action (trousse de moyens)</li> <li>• Conséquences graduées des interventions (intimidation)</li> <li>• Signalement au service de la police, si nécessaire</li> </ul>



# Plan de lutte contre l'intimidation et la violence



## Suivi des signalements et des plaintes

- Évaluation de l'événement pour déterminer le type de manifestation
- Rencontre des différents acteurs impliqués
- Communication avec les parents
- Rapport et suivi au dossier, si besoin
- Évaluation des interventions